

**VILLE DE MONTBARD**  
**B.P. 90**  
**21506 MONTBARD CEDEX**  
**Tél. 03.80.92.01.34**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 4 JUILLET 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 28 juin par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 4 juillet 2024 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

**Présents** : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Céline AUBLIN, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Bruno DIANO.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Valérie MONTAGNE à Aurélio RIBEIRO, Jordan LE CARO à Sandra VAUTRAIN, Thierry MOUGEOT à Brigitte FOGLIA, Aurore LAPLANCHE à Dominique ALAINÉ, Jean-Pierre RIFLER à Danielle MATHIOT, Joël GRAPIN à Maryse NADALIN, Patricia PARISSÉ à Laurence PORTE, Magalie RAEVENS à Mireille POIRROTTE.

**Absente** : Maryline DECOURSIERE

**2024.51 – Travaux de réfection de chaussées suite aux inondations du 1<sup>er</sup> avril 2024 : demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques**

*Rapporteur : Madame le Maire*

**Considérant** les inondations survenues le 1<sup>er</sup> avril 2024, provoquant une crue exceptionnelle de la Brenne,

**Considérant** l'état de catastrophe naturelle reconnu par arrêté interministériel du 10 avril 2024 pour 55 communes de Côte-d'Or dont Montbard.

**Considérant** que la ville de Montbard a subi des dégâts sur les infrastructures routières dans trois secteurs de voirie à proximité de la Brenne : rue Auguste Carré, rue du Champfleury et Chemin de la Prairie.

**Considérant** que les travaux de réfection de chaussées sont estimés à 46 645€ HT.

**Considérant** qu'un dossier de demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques, a été déposé dans les délais requis, soit avant le 2 juin 2024.

**Considérant** que pour compléter le dossier, le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour approuver le projet et le plan de financement.

Le **Conseil Municipal**,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **approuve** le projet de réfection de chaussée des trois secteurs de voirie endommagés par les inondations survenues le 1<sup>er</sup> avril 2024, pour un montant de travaux de 46 645€ HT,

- **sollicite** l'aide de l'Etat au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques

- **approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

Origine du financement	Montant de la dépense	Montant de l'aide	(%)
ETAT – dotation de solidarité	46 645 € HT	37 316 €	80%
Autofinancement		9 329 €	20%
<b>TOTAL</b>		<b>46 645 €</b>	<b>100%</b>

- **précise** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2024 de la Commune,

- **autorise** le Maire à signer tous documents administratifs et financiers et accomplir toutes formalités administratives relatifs à la réalisation de ce projet.